

RAPPORT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2008

Passeport biométrique

La commune de Beaucouzé a été choisie par la Préfecture pour accueillir dans ses services une station d'enregistrement des passeports biométriques. Ce service qui deviendra effectif au plus tard le 28 juin 2009 nécessitera l'emploi d'un personnel supplémentaire. Si la commune a donné son accord de principe à l'accueil de cette station elle demande toutefois que la participation de l'Etat soit très nettement supérieure aux 3 200 € annuels envisagés dans un premier temps.

Pour soutenir la démarche engagée par les photographes professionnels qui risquent de perdre une partie de leur activité puisque les photos portées sur les passeports pourront être prises en mairie, le conseil municipal à l'unanimité émet un vœu pour que le tarif exigé pour la délivrance du passeport soit inférieure au tarif fixé lorsque le demandeur apporte sa photo.

Concession temporaire de terrain

La commune décide de concéder, pour une durée d'un an, un terrain lui appartenant à un agriculteur. L'exploitation de ce terrain a été consentie à titre gracieux.

Marché- restauration scolaire

Après appel d'offres lancé auprès des entreprises spécialisées, le marché de fourniture des repas destinés à la restauration scolaire a été confié à l'EPARC à compter du 1^{er} janvier 2009.

Convention Commune-RIE Patton

Pour répondre à une demande émanant du personnel communal le conseil municipal décide de participer au financement des repas pris par les agents qui le souhaitent au restaurant d'entreprise de l'avenue Patton.